



Heritage maison et paiement droit de succession

Par **sandy63950**, le **06/06/2014** à **19:06**

Bonjour

Mon frere et moi venons d'heriter de ma grande tante.

Elle nous a legue une maison qui est estimee entre 80000 et 100000 euros

Le notaire nous a dit que nous ne pouvions pas vendre la maison tant que les droits de succession ne sont pas payes.

Or, je ne pourrais payer les droits de succession que si je vends la maison.

Que faire?

Merci de votre aide

Par **domat**, le **06/06/2014** à **20:31**

bjr,

soit vous refusez la succession, soit vous faites un emprunt pour payer les frais, soit vous négociez un échéancier avec le trésor public qui généralement accepte mais avec des intérêts.

donc il faut impérativement que l'estimation du bien dans la succession soit d'un montant compatible avec une vente rapide.

cdt